



Election complémentaire d'un ou une conseiller-ère municipal-e

Dans le délai fixé au 7 janvier 2022 à 11h00, une liste a été déposée au secrétariat municipal, il s'agit de :

Moser-Glassey Aurélie, Clos au Gendre 1, 2712 Le Fuet

Selon l'article 36 du règlement concernant les élections par les urnes, lorsque le nombre des candidats et candidates se trouve égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

Par conséquent, Mme Aurélie Moser-Glassey est élue tacitement en tant que conseillère municipale pour une fin de période de deux ans.

L'élection prévue le 13 février 2022 est donc annulée.

Le Fuet, le 7 janvier 2022.

CONSEIL MUNICIPAL